

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 18/11/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

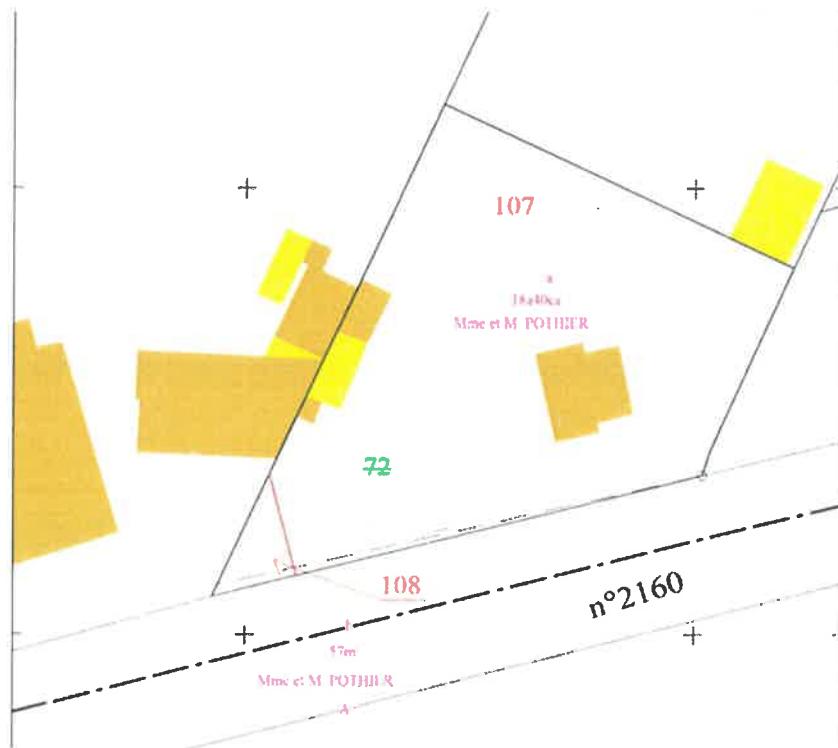
**Absents donnant pouvoir** : Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT

**Absents excusés** : Sarah RENAUD,

**Absents** : Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Corinne BRAUD, Hélène LEMESLE, Tony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS,

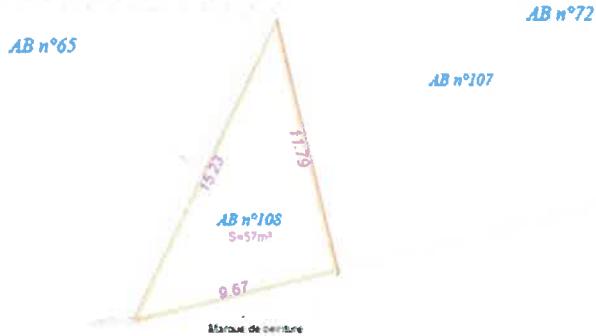
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

**D24112025\_02 : Site des Mares « Art et Nature » – Acquisition d'une emprise de terrain située en limite du site sur la parcelle cadastrée AB 72**



Bornage amiable et contradictoire  
réalisé le 02/09/2025  
entre la parcelle AB n°72  
et la parcelle AB n°65

Alignement réalisé le 02/09/2025  
entre la parcelle AB n°72  
et le domaine public



**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 relatifs aux compétences du conseil municipal en matière de gestion du patrimoine communal ;

**Vu** le Code civil, notamment ses dispositions relatives à la propriété (articles 544 et suivants) et à l'acquisition immobilière ;

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.300-1 relatif aux actions ou opérations d'aménagement poursuivies dans un but d'intérêt général ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment les articles L.3111-1 et suivants relatifs à l'intégration de biens dans le domaine public ;

**Vu** le budget primitif de l'exercice en cours, et les crédits inscrits au chapitre correspondant ;

**Vu** l'accord de principe de Monsieur Philippe POTHIER, propriétaire de la parcelle cadastrée AB 72, en date du 02 septembre 2025 ;

**Vu** le document d'arpentage 918 L numéroté le 16/10/2025 et le plan de division établi le 17.10.2025 ;

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement et cadre de vie expose que dans le cadre du projet communal de requalification et d'aménagement du site des Mares « Arts et Nature », la commune souhaite acquérir une emprise de terrain située en limite de la parcelle cadastrée AB 72, appartenant à Monsieur Philippe POTHIER.

Cette emprise, d'une surface de 57 m<sup>2</sup>, permettra de compléter le périmètre du site des Mares « Arts et Nature », d agrandir l'ouverture du site sur l'espace public et d'en améliorer la visibilité depuis la route, renforçant ainsi son attractivité et son accessibilité.

Monsieur POTHIER, propriétaire a donné son accord de principe sur la proposition formulée par la commune, à savoir :

- Un prix d'acquisition fixé à 50 € par mètre carré ;
- La prise en charge par la commune du coût du bornage ;
- La mise en place par la commune d'une clôture adaptée, assurant une séparation conforme et durable.

Cette acquisition s'inscrit dans une démarche d'intérêt général et d'aménagement cohérent du site des Mares « Arts et Nature », appelé à accueillir des équipements ouverts au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune des Achards d'une emprise de 57 m<sup>2</sup> sur la parcelle AB 72 créant la parcelle AB n°108 à un prix de 50 € par mètre carré, soit 2850 €
- **D'AUTORISER** la mise en place d'une clôture par les services municipaux ou une entreprise mandatée ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition, notamment l'acte notarié.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA


Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 27/11/2025  
Au registre